

LES SITES CFK-CAPITALPARTNERS.COM - CNR-INVEST.COM

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques](#) : [Danger](#) !

Tag: [Enquête](#)



La situation de ces deux sites est assez surprenante. Le site cfk-capitalpartners.com propose de la gestion de patrimoine en usurpant le nom d'une société luxembourgeoise. Les mails sont envoyés avec cnr-invest.com qui propose un investissement dans des livrets d'épargne... Vous trouverez dans l'article des informations sur ces deux sites qui "collaborent" étroitement... Les deux entités juridiques seraient des sociétés luxembourgeoises...

Les sites internet

Le site cfk-capitalpartners.com

Il a été créé le 09/01/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/cfk-capitalpartners.com>

Le site cnr-invest.com

Il a été créé le 11/05/2023. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/cnr-invest.com>

Nos recherches

Aucun site n'est ouvert. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par

catégories.

Le téléphone

Les sites utilisent :

Le numéro 07 43 13 03 79

Il s'inscrit dans une série intéressante :

2a-invest.com	07 43 13 02 21
actions-gpt.com	07 43 13 03 37
cfk-capitalpartners.com	07 43 13 03 79
gestion-enligne.com	07 43 13 03 99

Le numéro 07 43 13 10 70

Il s'inscrit dans une série intéressante :

propulsebyca-gestion.eu	07 43 13 05 15
bunq-gestion.com	07 43 13 10 38
cfk-capitalpartners.com	07 43 13 10 70

Les faux noms

Les sites utilisent :

- M. Laurent VASSEAULT
- M. Bruno TOYER
- M. Paul DUMESNIL

Les produits

Le site cfk-capitalpartners.com propose de la gestion de patrimoine. Nous publions une plaquette de présentation :

[La-plaquette-commerciale-du-site-cfk-capitalpartners.pdf](#)

Le site cnr-invest.com propose des livrets d'épargne. Nous, publions un mail envoyé :

[Le-mail-du-site-cnr-invest.pdf](#)

Les informations juridiques

Il est utilisé les noms de sociétés luxembourgeoises qui sont bien sur étrangères à cette arnaque.

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

